



RÈGLEMENT des TRJ - SAISON 2025-2026

TITRE I - OBJET

Article 1-1

Le Trophée Régional Jeunes (TRJ) est une appellation décernée par la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Badminton (ligue AURA Badminton), à des tournois jeunes dont l'organisation est déléguée aux Comités Départementaux et/ou clubs ayant candidaté pour leur accueil, et planifiée en début de saison selon les modalités et le calendrier ci-dessous.

Ces tournois sont ouverts aux catégories suivantes : Minibad (sur autorisation), Poussins, Benjamins et Minimes.

Article 1-2

La saison 2025-2026 est divisée en :

- 10 étapes de Simple réparties sur 5 week-ends. Deux étapes de Simple auront lieu lors de chaque de chacun des 5 week-ends ; une étape U10-U12 et une étape U13-U15 (voir titre III). Elles pourront avoir lieu sur un même lieu ou non et sur un le même jour du week-end ou non.

Exemples :

- 1) *Même lieu sur 2 jours : TRJ U10-U12 le samedi à Clermont-Ferrand (63) et TRJ U13-U15 le dimanche à Clermont-Ferrand (63) ;*
 - 2) *Même lieu sur 1 jour : TRJ U10-U12 et TRJ U13-U15 le samedi à Chambéry (73) sur 14 terrains minimum ;*
 - 3) *2 lieux et 2 jours : TRJ U10-U12 le samedi à Lyon (69) et TRJ U13-U15 le dimanche à Valence (26)*
 - 4) *2 lieux et 1 jour : TRJ U10-U12 le samedi à Voiron (38) et le TRJ U13-U15 le samedi à Annecy (74). Cette option ne sera utilisée qu'en dernier recours.*
- 2 étapes de Double qui regrouperont toutes les catégories (U10 à U15) et qui se dérouleront sur une journée. Ces étapes sont positionnées sur le TRJ3 et le TRJ6 (voir calendrier régional de la saison 2025/2026).

Etapas	Disciplines	U10-U12		U13-U15	
		Date	Lieu	Lieu	Date
TRJ 1	SH SD	11/10/2025	ANDREZIEUX-BOUTHEON (42)		12/10/2025
TRJ 2	SH SD	15/11/2025	CHAZAY D'AZERGUES (69)		16/11/2025
TRJ 3	DH DD	13 ou 14/12/2025	GRENOBLE (38)		13 ou 14/12/2025
TRJ 4	SH SD	17/01/2026	ISSOIRE (63)		18/01/2026
TRJ 5	SH SD	07/03/2026	CHAMBÉRY (73)		08/03/2026
TRJ 6	DH DD	18 ou 19/04/2026	SAINT-GENIS-POUILLY (01)		18 ou 19/04/2026
TRJ 7	SH SD	16/05/2026	ANNECY (74)		17/05/2026



Un MINIMUM de 7 terrains est nécessaire pour assurer le bon déroulement d'une étape. Un club ou un comité possédant plus de terrains peut candidater pour accueillir une étape sur plus de terrains. La capacité totale du tournoi sera adaptée en conséquence.

Aussi, un club ou un comité peut candidater pour accueillir un TRJ U10-U12 et un TRJ U13-U15 le même week-end, soit sur 2 gymnases de 7 terrains le même jour, soit sur 1 gymnase de 7 terrains pendant les 2 jours.

Chaque club ou comité organisateur retenu par la ligue devra préciser, immédiatement après que sa candidature a été retenue, s'il accueillera son étape le samedi ou le dimanche du week-end retenu.

Article 1-3

La ligue AURA Badminton propose une répartition des étapes la plus harmonieuse possible en termes de situation géographique, l'objectif étant d'avoir une étape U10-U12 et une étape U13-U15 par comité départemental.

Article 1-4

Chaque saison, la responsabilité de chaque TRJ est attribuée à un comité ou à un club. Les organisateurs ont la possibilité de porter candidature auprès de la ligue AURA badminton en remplissant le formulaire « Accueil des compétitions Ligue » pour la saison suivante, selon les modalités et temporalités précisées dans ledit formulaire.

TITRE II - ORGANISATION DES TRJ

Article 2-1

1. Le club ou comité organisateur est responsable de réserver le(s) gymnase(s) de la compétition et de le préparer avec tout le matériel nécessaire pour assurer le bon déroulement du tournoi (poteaux et filets réglables homologués).
2. Le club ou comité organisateur est responsable de fournir une personne formée GEO minimum par gymnase de compétition. Cette personne devra participer à la construction des tableaux, des échéanciers et des convocations en amont et être présente pendant le(s) jour(s) de compétition.
3. Le club ou comité organisateur est responsable de fournir des lots pour les vainqueurs de chaque série.
4. Les volants en plume seront fournis à part égale par les joueurs sauf indication contraire. Le volant officiel de chaque étape sera indiqué dans le règlement complémentaire.

Article 2-2

Pour chaque étape, la ligue s'occupera de créer et paramétrer la compétition sur Badnet et donnera les accès au(x) juge(s)-arbitre(s) et au(x) GEO qui officieront sur l'étape. **Le processus d'autorisation préalable à réaliser sur Poona sera réalisé par la ligue AURA.**

Article 2-3

Le prix de l'inscription pour les TRJ peut être revu chaque année au conseil d'administration de la Ligue. Il est de 7€ pour une étape de simple et de 5€ par joueur pour une étape de double. **Au prix de l'inscription, s'ajoute un droit d'entrée de 2€ par joueur qui revient à la ligue AURA.**

Les frais d'inscriptions seront récoltés en ligne via Badnet par la ligue AURA. La part revenant au club organisateur lui sera reversée par la ligue AURA directement sur son portefeuille Badnet. Un justificatif sera fourni par la ligue AURA.

Article 2-4

La compétition répondra au Règlement Général des Compétitions (RGC) présent sur le Guide du Badminton et au règlement général des TRJ (ce document). Ces derniers seront complétés lors de chaque étape par un règlement complémentaire qui sera créé par la ligue AURA et validé par le(s) Juge(s)-Arbitre(s)

Article 2-5

L'organisateur doit faire parvenir au minimum 2 mois avant la compétition la plaquette et une affiche de l'événement pour envoi ensuite aux clubs de la ligue un mois et demi avant le tournoi. Cet envoi sera réalisé par la ligue qui communiquera également sur les réseaux sociaux.

Article 2-6

Le tournoi est placé sous le contrôle de juges-arbitres qui sont désignés par la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT).



Les indemnités, les frais de déplacement et l'hébergement le cas échéant des juges-arbitres sont à la charge de la ligue AURA badminton. Leur restauration est à la charge du club et/ou comité organisateur.



TITRE III - PARTICIPATION AUX TRJ

Article 3-1 : Critères de participation aux TRJ

Les étapes TRJ sont ouvertes uniquement aux licenciés des clubs affiliés à la ligue AURA badminton, sauf dispositions particulières expliquées à l'article 3-5. Les joueurs/ses doivent être licenciés au minimum 7 jours avant le premier jour de l'étape, sans limitation de classement.

Article 3-2 : Inscriptions aux étapes TRJ

Le circuit TRJ est composé d'étapes U10-U12 et d'étapes U13-U15. Pour chacune des étapes, les inscriptions des joueurs devront être faites en ligne via le logiciel Badnet. Le règlement complémentaire de chaque étape précisera les modalités de prise en compte des inscriptions (date d'inscription, date de paiement, CPPH, etc...)

La date limite des inscriptions pour chaque étape sera précisée dans le règlement complémentaire liée à chaque étape mais le principe de base est le suivant, afin de permettre aux joueurs non-retenus sur les compétitions nationales jeunes de s'inscrire sur un TRJ, dans le cas où un BAC/CEJ soit placé le même week-end qu'un TRJ :

Diffusion de la liste des qualifiés pour le BAC/CEJ : J-18

Fin des inscriptions au TRJ : le dimanche 2 semaines avant l'étape = **J-13/14**

Diffusion de la liste des qualifiés pour le TRJ : **J-10**

Fin des inscriptions au TDJ conseillée : J-7

Cela permettra également aux joueurs non-retenus pour l'étape TRJ de s'inscrire à une étape TDJ de leur comité départemental si elle a lieu le même week-end.

Article 3-3 : Surclassements

Des joueurs Minibad (U9) pourront être autorisés à jouer sur une étape U10-U12. Pour cela, ils devront solliciter une Wild-Card auprès du cadre technique de la ligue AURA badminton au minimum 10 jours avant la date de fin des inscriptions annoncée sur Badnet et dans le règlement complémentaire de l'étape.

Des joueurs Poussins (U11) ou Benjamins 1 (U12) pourront être autorisés à jouer sur une étape U13-U15. Pour cela, ils devront solliciter une Wild-Card auprès du cadre technique de la ligue AURA badminton au minimum 7 jours avant la date de fin des inscriptions annoncée sur Badnet et dans le règlement complémentaire de l'étape.

Article 3-4 : Forfaits

Une fois passée la date de fin des inscriptions, un joueur peut se désinscrire sans justificatif avant la date du tirage au sort indiqué dans le règlement complémentaire de l'étape. Passé cette date, son forfait devra être justifié selon la méthode de justification en vigueur.

Lors de chaque étape, une liste d'attente sera mise en place. Les joueurs seront intégrés automatiquement au tableau principal avant la date de tirage au sort. Passé cette date, l'organisateur les contactera pour vérifier leur disponibilité et ils ne seront intégrés au tableau principal qu'après la réception d'un accord écrit de leur part ou de la part d'un adulte responsable.



Pour les étapes de Doubles, en cas de joueur forfait, les remplacements seront effectués en tenant compte du RGC.

Article 3-5 : Etapes ouvertes aux licenciés des ligues voisines

La ligue se réserve le droit d'ouvrir une étape du circuit TRJ à des joueurs d'une ligue voisine, selon la situation géographique du club organisateur. Si tel était le cas, les modalités de cette ouverture seraient définies conjointement avec le club organisateur.

Les tableaux Minibad et Poussins seront alors constitués en tenant compte du rang national.

TITRE IV - COMPOSITION DES TABLEAUX

Article 4-1

Les étapes de Simple U10-U12 et U13-U15 se joueront chacune sur un maximum de 8 séries de 8 joueurs (64 joueurs). **Toutes les séries seront intergenres.** Ce format est le format-type pour un accueil sur 7 terrains, qui pourra être revu à la hausse si le club ou comité organisateur possède plus de terrains.

Un nombre minimum de joueur de chaque genre sera précisé dans le règlement complémentaire de chaque étape, afin d'assurer une mixité acceptable. **Pour un format type de TRJ avec 7 terrains et 64 joueurs, ce nombre minimal est fixé à 24 joueurs ou joueuses.**

Article 4-2

Pour chaque étape, les tableaux seront composés de séries de 8 joueurs/paires répartis en 2 poules de 4 avec 2 sortants par poule. Ce format est le format-type pour un accueil sur 7 terrains, qui pourra être revu à la hausse si le club ou comité organisateur possède plus de terrains. Le règlement complémentaire de chaque étape précisera le nombre de joueurs exacts qui seront définis en fonction du nombre de terrains disponibles dans le(s) gymnase(s) du club accueillant.

Les joueurs seront regroupés par série au CPPH mais des modifications pourront être faites par la ligue afin de tenir compte des écarts d'âges entre des joueurs U10 voire U9 et des joueurs U12. Si les inscriptions sont supérieures à la capacité maximale d'accueil du club organisateur, l'avis du cadre technique de la ligue AURA badminton primera pour déterminer les joueurs placés sur liste d'attente.

Article 4-3

La sélection des joueurs et la confection des tableaux seront réalisées sur la base du CPPH des joueurs (ou à la somme des CPPH pour les étapes de Double) sauf pour les tableaux U9-U11 (Minibad à Poussins) où c'est le rang régional/national qui primera. La date de prise en compte du CPPH (ou du rang national) sera précisée dans le règlement complémentaire de chaque étape.

Les tableaux sont construits par l'organisateur qui devra, dans tous les cas, prendre contact avec le cadre technique de la ligue AURA badminton afin que ce dernier émette un avis sur la construction de ces derniers. En cas de désaccord, c'est l'avis des cadres techniques de la ligue qui sera prioritaire et retenu.

Article 4-4

Le coaching entre les points, à 11 et entre les sets est autorisé pour toutes les catégories d'âges.

Article 4-5

Le temps de préparation est fixé à 3 minutes, test des volants compris. Le temps de repos minimal est de 20 minutes entre chaque match.

Article 4-6

Les dispositions liées aux infrastructures (obstacles) seront décidées par le Juge-Arbitre sur place avant le premier match du jour.